

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1283

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 4 BIS**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , notamment par l'utilisation, au sein des établissements scolaires, de matériels et produits issus du réemploi et la mise en place d'outils pédagogiques en support à l'utilisation de ces produits ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le jouet n'est pas un produit comme les autres. Il constitue, selon les professionnels de l'enfance, un vecteur d'apprentissage sans équivalent.

Le jouet issu du réemploi constitue une formidable opportunité de contribuer, dans le cadre de l'école, à l'éveil aux enjeux environnementaux, et ce dès le plus jeune âge.

Le présent amendement va dans ce sens en prévoyant l'utilisation de produits issus du réemploi dans les établissements scolaires. Cette proposition nous a été suggérée par l'association REJOUE.